



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

Projet **STOPCOVID**

stopcovid.gouv.fr

Dossier de presse

Jeudi 21 mai 2020

StopCovid, un outil au service de la santé

Avis du Conseil scientifique, le 20 avril 2020

« Le Conseil scientifique considère les outils numériques comme un élément très utile de la stratégie de contrôle de l'épidémie. En appui des autres recommandations, étant donné le risque important de seconde vague épidémique et de nouveau confinement, le Conseil scientifique considère que les outils numériques permettant d'améliorer l'efficacité du contrôle sanitaire doivent être déployés en France, en concertation avec les institutions européennes et les pays européens si cela est possible. »

Tribune parue dans le Monde, le 25 avril 2020

« L'intérêt sanitaire est ici majeur : les contacts à risque sont tracés de façon instantanée et anonyme pour l'ensemble des cas détectés un jour donné. Une telle performance est impossible avec les seules approches traditionnelles de traçage des contacts. »

« Si nous voulons éviter une seconde crise sanitaire, nous devons nous en donner les moyens. D'un point de vue sanitaire, l'application StopCovid, dûment encadrée, doit faire partie d'une stratégie nationale de contrôle de l'épidémie. »

Pierre-Yves Boëlle, Simon Cauchemez, Vittoria Colizza, Dominique Costagliola, Jean-Claude Desenclos, Arnaud Fontanet, Chiara Poletto, Alfred Spira, Alain-Jacques Valleron (**épidémiologistes**) ; Patrick Couvreur, Liliane Keros, Elias Fattal, Christiane Garbay, Alain Gouyette, Philippe Liebermann (**pharmaciens**) ; Philippe Aegerter, Jacques Benichou, Anita Burgun, Fabrice Carrat, Gilles Chatelier, Alain Duhamel, Stefan Darmoni, Jean-Charles Dufour, Pierre Dujols, Bruno Falissard, Jean Gaudart, Roch Giorgi, Sophie Grabar, David Hajage, Nathanaël Lapidus, Delphine Maucourt-Boulch, Laurence Meyer, Jean-Jacques Parienti, Pascal Roy, Roger Salamon, Louis-Rachid Salmi, Rodolphe Thiébaud (**professeurs en santé publique**) ; Franck Chauvin (**médecin de santé publique**) ; Daniel Benamouzig (**sociologue**) ; Lila Bouadma, Eric Maury, Jean-François Timsit, Frédérique Schortgen, Romain Sonnevile, Paul-Henri Wicky (**réanimateurs**) ; Philippe Sansonetti (**microbiologiste**) ; Bruno Lina, Félix Rey (**virologues**) ; Jean Laurent Casanova (**immunologiste**) ; France Cazenave-Roblot, Karine Lacombe, Odile Launay, Denis Malvy (**infectiologues**) ; Pierre Corvol, Pascale Cossart, Nathalie Kapel, Philippe Vernier (biologistes), Olivier Faugeras (**chercheur en neurosciences mathématique**), Patrick Flandrin (**physicien**) ; Pierre Léna (**astrophysicien**) ; Olivier Pironneau (**mathématicien, professeur d'analyse numérique**) ; Didier Roux (**physico-chimiste**).

Sommaire

StopCovid, un outil au service de la santé.....	2
Édito	4
StopCovid en bref.....	7
StopCovid, c'est quoi ?.....	7
Vous protéger.....	8
Protéger les autres.....	8
Pourquoi l'application StopCovid est-elle importante ?	9
Collaboration européenne et interopérabilité	10
StopCovid, l'application qui fait primer le respect de la vie privée	11
Les 5 principes fondamentaux de l'application	11
Volontariat	11
Respect de la vie privée	11
Anonyme	11
Transparence	11
Temporaire.....	11
Les avis de la CNIL et du CNUM.....	12
Maîtriser les données de santé. La France développe une solution souveraine	13
StopCovid, la brique technologique d'une stratégie sanitaire.....	14
Genèse du projet	14
Comment fonctionne l'application ?	15
Une application développée en toute transparence grâce à la mobilisation des expertises françaises.....	16
Calendrier.....	17

Édito

© Minefi



StopCovid répond à un impératif sanitaire mais aussi social : tout faire pour éviter une résurgence de l'épidémie, de nouvelles victimes et un nouveau confinement. Pour cela, nous devons casser les chaînes de transmission et éteindre au plus vite les « départs de feu ». Ce que nous disent les épidémiologistes, c'est qu'en permettant de prévenir immédiatement ceux qui sont à risque et en couvrant des cas de transmission spécifiques (ex : les transports en commun), StopCovid est un outil utile voire indispensable pour compléter le travail manuel des brigades sanitaires. C'est un outil important de protection personnelle et collective. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des pays européens travaille sur des applications similaires.

Dans ce contexte, le Gouvernement a fixé dès l'origine un cadre très strict en matière de protection de la vie privée : l'application est anonyme¹, d'installation volontaire et son utilisation limitée à la crise du Covid-19. L'ensemble du système est par ailleurs transparent, afin d'apporter aux Françaises et aux Français un maximum de garanties et de faciliter son adoption.

Ce projet est aussi un projet emblématique du savoir-faire technologique français : autour d'Inria, nous avons réuni une équipe française de chercheurs et chercheuses, d'entrepreneurs et d'industriels qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour participer – gratuitement – à ce projet d'intérêt général.

Je veux ici les remercier vivement.

StopCovid fera l'objet d'un débat et d'un vote au Parlement le 27 mai. Les semaines qui restent avant le 2 juin seront décisives.

Il nous faut gagner l'indispensable bataille de la conviction et de l'adoption : plus l'application sera installée, mieux elle nous protégera.

Cédric O, Secrétaire d'État chargé du Numérique

¹ Les données sont pseudonymisées.

Olivier Véran

Ministre des Solidarités et de la Santé



« Certains de nos concitoyens veulent renforcer leur protection face au risque covid, et être mieux informés sur les risques d’avoir été en contact rapproché, sans le savoir, avec une personne malade. C’est bien notre démarche d’ajouter cet outil numérique à l’organisation humaine déjà mise en place sur tout le territoire. »

Bruno Sportisse

Président-directeur général de l’Inria



© Inria / Photo Pierre Morel

« Dans les circonstances exceptionnelles que connaît la France, Inria s’est pleinement engagé en appui de l’Etat pour mobiliser contre le virus notre écosystème de recherche et d’innovation dans le numérique. StopCovid est un projet exemplaire, développé avec nos partenaires publics et privés sur la base de nos valeurs d’institut : au service des Françaises et des Français, en réponse à l’impératif sanitaire, dans le respect strict du cadre de respect de la vie privée, pour maintenir la souveraineté de nos politiques publiques par la recherche et l’innovation.»

Guillaume Poupard

Directeur général de l’ANSSI



© Patrick Gaillardin

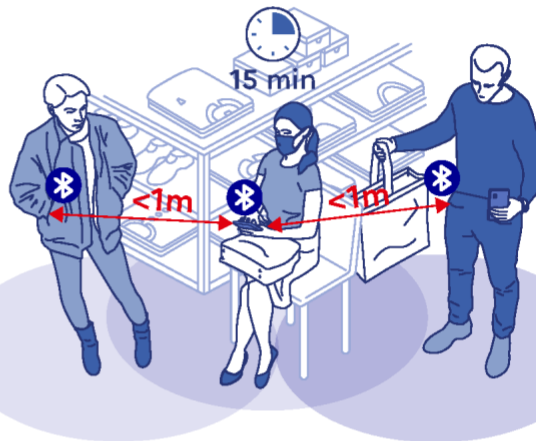
« Face à la réalité de la menace cyber actuelle, la sécurisation de l’application apparaît primordiale pour veiller à sa fiabilité et à la confiance que les professionnels de santé chargés de gérer la crise sanitaire et les utilisateurs lui accorderont. Afin d’anticiper le risque numérique, l’ANSSI apporte à Inria son expertise technique sur le volet sécurité numérique du projet. »

StopCovid Comment ça marche ?



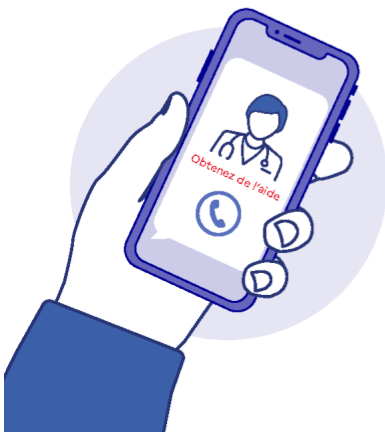
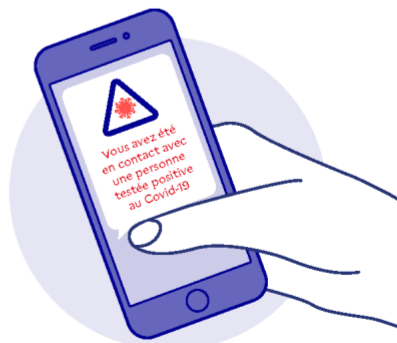
Sylvie, Justin et Johanna ont choisi d'installer l'application StopCovid sur leur téléphone.

Ils sont dans un commerce en même temps et restent plus de 15 minutes à moins d'un mètre de distance, l'application StopCovid enregistre de manière anonyme* qu'ils se sont croisés grâce au Bluetooth de leur téléphone.



Johanna est testée positive au Covid-19, elle le signale volontairement sur son téléphone grâce à un code fourni avec le test.

Justin et Sylvie reçoivent un message sur leur téléphone indiquant qu'ils ont rencontré une personne testée positive et sont donc à risque.



Ils sont ensuite invités à consulter leur médecin qui leur prescrira un test si nécessaire. S'ils n'ont pas de médecin ou qu'ils n'arrivent pas à le joindre, le **0800 130 000** les orientera.

* Les données sont pseudonymisées

StopCovid en bref

Dans la lutte contre le COVID-19, casser les chaînes de transmission du virus est un enjeu essentiel.

Dans les phases une et deux de l'épidémie, les enquêtes sanitaires ont permis de limiter l'avancée de la maladie pour permettre au système sanitaire de se préparer.

Avec le déconfinement, cette stratégie de suivi de l'historique de contact des malades est plus que jamais essentielle. Les médecins et l'assurance maladie sont là pour assurer cette mission.

StopCovid viendra compléter l'action de ces équipes en étant le seul moyen de prévenir dans des situations de forte densité.

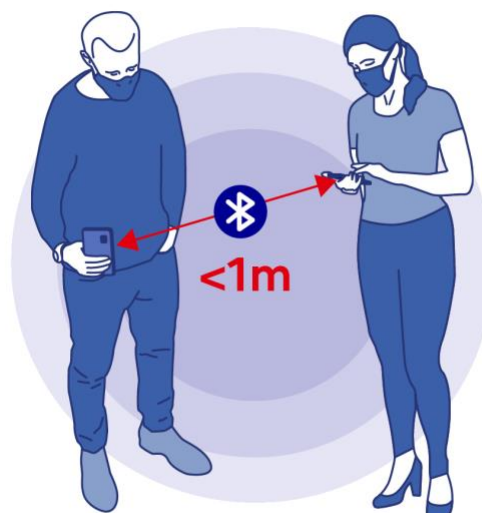
Il permettra également de prévenir plus vite vos proches et donc d'agir plus rapidement.

StopCovid, c'est quoi ?

Cette application permet de vous prévenir immédiatement si vous avez été en contact rapproché dans les derniers jours avec une personne que vous ne connaissez pas et qui vient d'être testée positive au Covid19. Dans le cadre de l'application, les contacts pris en compte seront les suivants : moins d'1 mètre pendant au moins 15 mn. (Voir la définition complète du contact par Santé Publique France)

Qu'est-ce qu'un contact StopCovid ?

Moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes



Vous protéger

Si vous avez téléchargé l'application sur votre téléphone, vous êtes informé lorsque vous avez été en contact rapproché (à moins d'1 mètre de distance pendant au moins 15 minutes) avec une personne (par exemple dans les transports en commun ou dans un commerce), qui vient d'être testée positive et qui est aussi utilisatrice de l'application. Ainsi, vous pouvez être pris en charge rapidement avec un suivi médical (notamment par des tests). Plus le Covid-19 est identifié tôt, plus il est possible de le soigner et d'éviter les complications.

StopCovid Je me protège



Protéger les autres

Si vous avez téléchargé l'application et que, malgré vos précautions, vous venez d'être testé positif, vous pouvez alerter l'ensemble des personnes utilisatrices de l'application avec qui vous avez été en contact rapproché dans les derniers jours et que vous avez peut-être contaminées. Vous leur permettez d'être prises en charge médicalement dans les meilleurs délais (et donc réduire leurs risques de complication) et d'éviter qu'elles contaminent à leur tour de nouvelles personnes.

StopCovid Je protège mes proches, je protège les autres



Pourquoi l'application StopCovid est-elle importante ?



Je protège les autres : Si je suis malade, StopCovid me permet de prévenir les personnes que j'ai croisées, même celles que je ne connais pas. Ces personnes pourront alors prendre toutes les précautions nécessaires pour se protéger et protéger leur entourage. Ainsi, j'aurais contribué à ralentir la propagation du virus et donc à sauver des vies.



Je me protège : StopCovid me permet d'être prévenu si j'ai été en contact étroit avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19, même si je ne la connais pas. Cela me permet de me rapprocher au plus vite de mon médecin et de prendre toutes les mesures nécessaires pour me protéger et protéger les autres.



J'aide le personnel soignant : En cassant la chaîne de transmission du virus, je contribue à soulager les personnels soignants.

Collaboration européenne et interopérabilité

L'application StopCovid est développée sous la supervision du ministère des Solidarités et de la Santé et du secrétariat d'État chargé du Numérique. Inria, Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique, a été chargé de développer un prototype d'application et d'instruire les différentes questions techniques. Les travaux s'appuient également depuis le début sur l'expertise de l'ANSSI pour garantir la résilience et la sécurité des solutions étudiées. Ils associent étroitement la CNIL, dans le respect de son indépendance, afin d'apporter toutes les garanties nécessaires de protection de la vie privée.

StopCovid est également le fruit d'une collaboration scientifique et technologique à l'échelle européenne. Inria a notamment échangé avec des partenaires académiques comme le Fraunhofer Heinrich Hertz Institut et le Fraunhofer AISEC (Allemagne) qui joue un rôle-clé dans le développement de la solution allemande. Des échanges nombreux ont également lieu notamment avec les équipes britanniques (NHSX), italiennes (Team Digitale) et espagnoles (BSC). La France est également très impliquée dans les travaux menés sous l'égide de la Commission Européenne et a été à l'initiative avec plusieurs pays européens d'un conseil des ministres du Numérique sur le sujet.

Une partie de ces échanges a eu lieu au sein d'une plate-forme d'interactions européenne qui a donné lieu à la naissance d'un groupe de travail spécifique au sein de l'ETSI, l'institut européen de standardisation des télécommunications.

Ces collaborations permettent de travailler sur l'interopérabilité des solutions développées dans chacun des pays, c'est-à-dire leur capacité à communiquer de l'information entre elles, en respectant le cadre européen de respect de la vie privée et de protection des données (Règlement Général de Protection des Données).

En ces moments exceptionnels pour notre Nation, la France peut compter sur son écosystème de recherche et d'innovation pour mener à bien des projets au croisement de la nécessaire efficacité des politiques de santé, du respect des libertés individuelles et du renforcement de notre souveraineté technologique et numérique.

StopCovid, l'application qui fait primer le respect de la vie privée

Les 5 principes fondamentaux de l'application

Le Gouvernement a fait le choix de ne jamais transiger sur la question de la vie privée et des libertés individuelles. L'application s'appuie donc sur 5 principes fondamentaux qui garantissent le respect des lois, des valeurs et de la culture française.



Volontariat

L'application n'est pas obligatoire. A chaque étape du processus les utilisateurs ont le choix. Ils choisissent d'installer l'application, d'activer le Bluetooth, de partager l'historique de proximité, de déclarer un diagnostic positif ou de désinstaller l'application.



Respect de la vie privée

StopCovid utilise le signal Bluetooth pour détecter un smartphone à proximité. L'application n'utilise donc à aucun moment la localisation des personnes par les données GPS des téléphones portables. C'est pourquoi, l'application ne pourra pas permettre de savoir où une personne s'est rendue.



Anonyme

Il n'est pas possible de connaître l'identité de l'utilisateur de l'application. Il n'y a pas de système d'authentification au moment de l'installation de StopCovid. L'application générera seulement des pseudonymes (crypto-identifiants éphémères) qui ne seront pas associés à une personne. Seuls ces pseudonymes éphémères sont stockés sur un smartphone et, le cas échéant, partagés vers un serveur central. Personne, pas même l'État, n'aura accès à une liste de personnes diagnostiquées positives ou à une liste des interactions sociales entre les utilisateurs.



Transparence

L'application StopCovid s'inscrit dans une démarche de transparence. C'est pourquoi il s'agit d'une application dont les codes sources et la documentation sont disponibles selon un calendrier lié au développement technique. Cela permettra à l'application d'être améliorée et transparente. De plus, cela permettra à d'autres pays qui n'auraient pas les capacités de développer une telle technologie, de pouvoir développer une solution sur cette base.



Temporaire

StopCovid n'a pas vocation à perdurer après la crise sanitaire. Il s'agit uniquement d'un outil pour limiter la pandémie. De plus, tous les crypto-identifiants n'ayant plus de pertinence d'un point de vue épidémiologique seront régulièrement supprimés (au bout de 15 jours).

Les avis de la CNIL et du CNUM

Avec StopCovid le Gouvernement a toujours entendu respecter pleinement les cadres légaux français et européens de protection des libertés, et notamment le Règlement général sur la protection des données. C'est la raison pour laquelle la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ainsi que le Conseil National du Numérique (CNUM) ont été saisis afin que leurs expertises et leurs recommandations enrichissent, en toute transparence, les réflexions des autorités en charge du développement de l'application.

La CNIL, a rendu un premier avis le 26 avril 2020.

Ses conclusions sont les suivantes : « *Dans le contexte exceptionnel de gestion de crise, la CNIL estime le dispositif conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) si certaines conditions sont respectées. Elle relève qu'un certain nombre de garanties sont apportées par le projet du Gouvernement, notamment l'utilisation de pseudonymes.*

La CNIL appelle cependant à la vigilance et souligne que l'application ne peut être déployée que si son utilité est suffisamment avérée et si elle est intégrée dans une stratégie sanitaire globale. Elle demande certaines garanties supplémentaires. Elle insiste sur la nécessaire sécurité du dispositif, et fait des préconisations techniques.

Elle demande à pouvoir se prononcer à nouveau après la tenue du débat au Parlement, afin d'examiner les modalités définitives de mise en œuvre du dispositif, s'il était décidé d'y recourir. »

La saisine définitive de la CNIL est en cours pour un avis rendu le 25 mai 2020.

Le CNUM, quant à lui s'estime « favorable au principe de StopCovid, en tant que brique d'une stratégie plus globale » et tire les conclusions suivantes : «

1. L'application peut s'avérer utile dans la lutte contre la pandémie, en tant qu'élément d'une stratégie plus globale. Une telle application doit être unique et spécifiée par l'État afin de garantir sa souveraineté numérique.
2. Une série de conditions doivent être assurées afin de garantir l'intérêt général et l'État de droit. Elles touchent à la confiance des citoyens, qui doit s'appuyer sur la transparence et l'indépendance du contrôle de l'application, ainsi que sa limitation dans le temps et la reconnaissance de son caractère exceptionnel.
3. L'inclusion, l'accessibilité et la loyauté de l'information sont les facteurs-clés de la réussite de son déploiement. À ce titre, l'accent doit être mis sur l'expérience utilisateur de l'application, l'accompagnement des publics fragiles ou éloignés du numérique et la mobilisation des acteurs de la médiation numérique. »

Le Conseil a également proposé 15 recommandations, parmi lesquelles : «

- Créer un comité de pilotage, avec des parlementaires, des chercheurs et des citoyens-experts, disposant d'un pouvoir d'arrêt de l'application.
- Favoriser une seule application pour la France, sous l'autorité du Ministère de la Santé.
- Encadrer l'application par un décret fixant les conditions de sa mise en œuvre, sa durée dans le temps et des garanties sur la protection des données.
- Clarifier les procédures à suivre en cas de réception d'une notification ou de test positif.
- Organiser des séances de questions-réponses entre les citoyens et les responsables politiques, par exemple à travers des directs sur des médias généralistes (sur les mêmes modalités, organiser des séances à destination de la communauté technique et de la médiation).
- Mobiliser les acteurs de terrain (collectivités, structures de médiations, associations) pour évaluer les besoins et accompagner les plus éloignés du numérique, voire participer à leur équipement. »

Maîtriser les données de santé. La France développe une solution souveraine

Le concept de contact tracing numérique est étudié partout dans le monde. Les modalités de suivi diffèrent grandement entre les pays. Entre outil sanitaire et liberté individuelle, le Gouvernement a choisi en priorité de protéger la vie privée de ses citoyens

Proposée après que la France ait débuté ses travaux, la solution Apple Google n'est pas jugée apporter, à date, des garanties suffisantes en matière de respect de la vie privée et de protection des données de santé.

Le Gouvernement français a donc écarté cette solution pour plusieurs raisons :

- Les solutions proposées par Apple et Google reposent sur la transmission à tous les smartphones des pseudonymes des personnes diagnostiquées positives. Cela revient à dire qu'un diagnostic médical, même sous une forme encryptée, circule dans toutes les applications. Les risques de faille sont importants et des modèles d'attaques informatiques sont déjà disponibles sur le Web.
- Le Gouvernement considère que la protection de la santé des Français est une mission qui relève exclusivement de l'État et non d'acteurs privés internationaux. La définition de l'algorithme de contact-tracing et la capacité de l'autorité de santé à disposer de toutes les données statistiques, pour améliorer l'efficacité de son action, ne peuvent donc être laissées entre les mains d'une autre entité : c'est une question de souveraineté sanitaire et technologique. C'est aussi l'avis du Conseil National du Numérique qui dans son avis du 24 avril 2020 recommande qu'une « telle application doit être unique et spécifiée par l'État afin de garantir sa souveraineté numérique. »

StopCovid, la brique technologique d'une stratégie sanitaire

Genèse du projet

A partir du mois de mars le concept de suivi de contact par des outils numériques commence à faire son chemin en Europe. Christophe Fraser, directeur de recherche à l'université d'Oxford se penche sur la question. Il trouve le projet prometteur d'un point de vue épidémiologique, en privilégiant l'utilisation des signaux Bluetooth à la géolocalisation.

Cette garantie scientifique et technologique laisse entrevoir une possibilité de déploiement d'un tel outil, dans le respect des valeurs et lois européennes.

Au même moment, à Singapour, TraceTogether, une application de traçage par Bluetooth est lancée. Elle sera un des premiers exemples internationaux, notamment pour les autorités européennes.

Compte tenu du caractère prometteur de ces pistes, le Gouvernement commence à s'y pencher. Le Ministre, Cédric O, charge alors Aymeril Hoang, spécialiste du numérique, d'examiner ces technologies à titre bénévole. L'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) travaille également sur la question avec ses homologues européens et examine notamment l'initiative singapourienne.

Le 24 mars, un Comité d'Analyse, Recherche et Expertise (CARE), présidé par la virologue Françoise Barré-Sinoussi et regroupant 12 médecins et chercheurs, est installé avec pour principale mission de proposer aux autorités françaises des solutions innovantes, scientifiques et technologiques pour répondre à la crise sanitaire.

Parmi l'ensemble des solutions et doctrines étudiées, des tests aux essais cliniques, le comité CARE accompagne également la réflexion des autorités sur l'opportunité d'une stratégie numérique d'identification volontaire des personnes ayant été en contact avec des personnes infectées. Dès ses prémisses, le projet est alors déjà envisagé comme une solution totalement intégrée au processus sanitaire.

Début avril, les équipes d'Inria sont mobilisées et collaborent étroitement avec leurs homologues européens pour constituer un protocole respectueux des libertés publiques. Plusieurs entreprises sont également mises à contribution dont Capgemini, Orange, et Dassault Systèmes.

Le 8 avril, Olivier Véran et Cédric O annoncent dans le journal Le Monde, leur ambition. L'application porte le nom de StopCovid, et bien qu'à ce stade le déploiement de l'application est encore incertain, les deux ministres affirment déjà que le projet sera fondé sur le volontariat, le respect de la vie privée et la transparence.

Le 13 avril, dans son allocution aux Français, le Président de la République, évoque le projet comme un potentiel outil du déconfinement. Il appelle également à en débattre au Parlement.

Le 20 avril, le Conseil scientifique rend son avis et recommande l'utilisation de ce type de solutions numériques.

Comment fonctionne l'application ?

StopCovid est une application de « contact tracing » qui s'inscrit dans le plan global de déconfinement du Gouvernement dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Le projet a été pensé comme une brique d'une stratégie sanitaire plus globale.

Le contact tracing consiste à informer une personne qu'elle a été en contact avec un individu diagnostiqué positif au Covid-19 dans les jours précédents, afin qu'elle puisse prendre toutes les précautions nécessaires et éviter de contaminer d'autres personnes. Cette pratique est très importante pour lutter contre le Covid-19 car une personne infectée peut être contagieuse pendant plusieurs jours sans le savoir et sans présenter de symptômes. Le contact tracing est bien connu des services médicaux qui travaillent sur le terrain. Il leur permet de retrouver les chaînes de propagation d'une épidémie. Cependant, il s'agit d'une tâche complexe, en particulier dans les cas de zones urbaines denses et des transports en communs. Ainsi, l'application StopCovid sera une aide complémentaire à ces investigations.

Pour ce faire, StopCovid utilise le protocole ROBERT - pour ROBust and privacy-presERving proximity Tracing - qui permet, grâce aux signaux Bluetooth émis par le téléphone d'une personne, de mémoriser l'historique de ses contacts, tout en respectant sa vie privée. Ainsi, avec StopCovid, vous serez prévenu si vous avez croisé dans les jours précédents quelqu'un qui a ensuite été testé positif au Covid-19, une information essentielle pour empêcher l'épidémie de redémarrer.

Une application développée en toute transparence grâce à la mobilisation des expertises françaises

Le Gouvernement français a fait appel aux meilleurs spécialistes du pays pour développer StopCovid. Le pilotage opérationnel a été confié à Inria dont l'excellence en sciences et technologies du numérique est de renommée mondiale.

Le projet dans sa phase de construction implique également des organisations publiques et privées, intervenant sur leur champ d'expertise, à titre gracieux lors de la phase de développement :

- **Inria** : coordination et protocole de transmission, privacy-by-design ;
- **ANSSI** : cybersécurité ;
- **Santé Publique France** : insertion et articulation de l'application dans la stratégie globale de détection et suivi des contacts
- **Direction interministérielle du numérique** : accessibilité
- **Capgemini** : architecture et développement back-end et appui au développement de l'usage ;
- **Dassault Systèmes** : infrastructure souveraine de données qualifiée SecNumCloud ;
- **Inserm** : modèles de santé ;
- **Lunabee Studio** : développement des applications mobiles ;
- **Orange** : diffusion de l'application et interopérabilité ;
- **Withings** : objets connectés ;

A leurs côtés, un « écosystème des contributeurs de StopCovid » est également mobilisé. Il est constitué d'organisation ou personnes physiques, qui ont manifesté leur volonté de participer au projet, par des contributions spontanées ou en réponse à des sollicitations, que ce soit par la participation à des groupes d'experts techniques, à des groupes de réflexion, la mise à disposition de codes open source, le partage de retours d'expériences sur des solutions comparables, ou encore la participation aux expérimentations de terrain.

- A titre individuel : Frédéric Arnoux (pour STIM), Sylvain Chaillou, Thomas Chappuis, Benjamin Duban (pour STIM), Gabriel Hubert, Jules Leclerc, Daniel Marhély.
- En tant qu'organisation : AADIS, Accenture / Octo, Atos, Bertin Technologies, BforCure, Bloom, Coalition Network, Cop Sonic, C4Diagnostics, ELA innovation, Enalees, Intersec, Lifem, NamR, Sêmeia, Sia Partners, Sopra Steria, Thales.

Calendrier

8 avril

Annonce par le gouvernement (Cédric O et Olivier Véran) d'un projet de R&D, dont le coordinateur est Inria

18 avril

Sortie du protocole franco-allemand ROBERT

25 avril

Avis du Conseil national du numérique

12 mai

Première publication code source et documentation

11 mai–18 mai

Tests en laboratoire

22 mai

Poursuite de la publication code source et documentation

27 mai

Débat au Parlement et vote

15 avril

Organisation d'une équipe projet opérationnelle

20 avril

Avis du Conseil scientifique

26 avril

–Première délibération de la CNIL
–Lancement officiel de l'équipe-projet StopCovid

15 mai

Saisine de la CNIL sur l'application StopCovid

18 mai–21 mai

Tests conditions du réel

25 mai

–Avis CNIL
–Présentation de l'application StopCovid

CONTACT PRESSE

Cabinet de Cédric O

presse@numerique.gouv.fr

01.53.18.43.19

Bureau de presse de Bercy

presse.bercy@finances.gouv.fr

01.53.18.33.80